

SÉANCE DU 21 MARS 2008

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le VENDREDI 21 MARS 2008 à 10H00, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLUS
- ÉLECTION DU MAIRE
- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
- ÉLECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Fait à Beauvais, le 17 mars 2008

Le vendredi 21 Mars 2008 à 10h00,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Claire BEUIL, M. Franck PIÁ, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Corinne CORILLION, M. Jacques DORIDAM, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Eric MARDYLA, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jean-Luc BOURGOIS, Elisabeth LESURE, M. Sébastien CHENU, Mme Lucienne BERTIN, M. François GAIRIN, Mme Cécile LALOI, M. Ali DJENADI, Mme Francine PICARD, M. Charles LOCQUET, Mme Claire LEROY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Farah JEDDI, M. Mamadou LY, Mme Odette BLEIN, M. Armand BORGNE, Mme Nicole WISSOTSKI, M. Serge ADAM, Mme Béatrice PERNIER, M. Antonio DA CUNHA, Mme Cécile CHAMORIN, M. Philippe VIBERT, Mme Malika BOUBEKER, M. Pierre MICHELINO, Mme Hélène DE NATTES, M. José HIBERTY, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, Mme Fatima ABLA, M. André ALLUCHON, Mme Brigitte MOUALEK, M. Thibaud VIGUIER, Mme ROUBI-GEFFROY, M. Medhi RAHOUI, Mme Jacqueline MÉNOUBÉ.*

ABSENTS : - - -

POUVOIRS : - - -

Date d'affichage	:	28/03/2008
Date de la convocation	:	17/03/2008
Nombre de présents	:	45
Nombre de votants	:	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est :
Hélène DE NATTES

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ÉLUS

MADAME LE MAIRE

Madame le Maire déclare la séance ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires et Adjointes sortants continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Je vais donc procéder à l'installation du Conseil puis je céderai la présidence à Madame Odette BLEIN, Doyenne d'âge de notre Assemblée.

Le procès-verbal du recensement des votes, établi par le bureau centralisateur de Beauvais, à l'issue du scrutin du 16 mars 2008 fait apparaître les résultats suivants :

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS : **33.063**
 NOMBRE DE VOTANTS : 20.173 soit : 61,01 %
 BLANCS ET NULS : 850 soit : 4,21 %
 SUFFRAGES EXPRIMÉS : 19.323 soit : 95,78 %

1^{ÈRE} LISTE : BEAUVAIS POUR TOUS :
11.292 soit : 58,43 %

2^{ÈME} LISTE : VIVRE ENSEMBLE À BEAUVAIS :
8.031 soit : 41,56 %

La répartition des sièges, calculée en application de la loi

n° 82.974 du 19 novembre 1982 (article L 260 du Code électoral), a donné les résultats suivants :

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR : 45

1^{ÈRE} LISTE : BEAUVAIS POUR TOUS : 36

2^{ÈME} LISTE : VIVRE ENSEMBLE À BEAUVAIS : 9

Ont été proclamés élus membres du Conseil Municipal de Beauvais :

Caroline CAYEUX
Jean-Marie JULLIEN
Claire BEUIL
Franck PIA
Marie-Anne FIZET-GORIN
Olivier TABOUREUX
Corinne CORILLION
Jacques DORIDAM
Priscille DIKONGUE NYABEN
Eric MARDYLA
Catherine THIEBLIN
Jean-Luc BOURGEOIS
Elisabeth LESURE
Sébastien CHENU
Lucienne BERTIN
François GAIRIN
Cécile LALOI
Ali DJENADI
Francine PICARD
Charles LOCQUET
Claire LEROY
Richard HAUDOIRE
Farah JEDDI
Mamadou LY
Odette BLEIN
Armand BORGNE
Nicole WISSOTZKY
Serge ADAM
Béatrice PERNIER
Antonio DA CUNHA
Cécile CHAMORIN
Philippe VIBERT
Malika BOUBEKER
Pierre MICHELINO
Hélène DE NATTES
José HIBERTY
Sylvie HOUSSIN
Thierry AURY
Fatima ABLA
André ALLUCHON
Brigitte MOUALEK
Thibaud VIGUIER
Anne ROUIBI-GEFFROY
Mehdi RAHOUI
Jacqueline MÉNOUBÉ

Je déclare le Conseil Municipal installé dans ses fonctions.

Je cède maintenant la présidence à Madame Odette BLEIN.

Le vendredi 21 Mars 2008 à 10h00,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : Mme Odette BLEIN

PRESENTS : *Mme Caroline CAYEUX, M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Claire BEUIL, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Corinne CORILLION, M. Jacques DORIDAM, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Eric MARDYLA, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Elisabeth LESURE, M. Sébastien CHENU, Mme Lucienne BERTIN, M. François GAIRIN, Mme Cécile LALOI, M. Ali DJENADI, Mme Francine PICARD, M. Charles LOCQUET, Mme Claire LEROY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Farah JEDDI, M. Mamadou LY, M. Armand BORGNE, Mme Nicole WISSOTSKI, M. Serge ADAM, Mme Béatrice PERNIER, M. Antonio DA CUNHA, Mme Cécile CHAMORIN, M. Philippe VIBERT, Mme Malika BOUBEKER, M. Pierre MICHELINO, Mme Hélène DE NATTES, M. José HIBERTY, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, Mme Fatima ABLA, M. André ALLUCHON, Mme Brigitte MOUALEK, M. Thibaud VIGUIER, Mme ROUIBI-GEFFROY, M. Mehdi RAHOUI, Mme Jacqueline MÉNOUBÉ*

ABSENTS :

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	28/03/2008
Date de la convocation	:	17/03/2008
Nombre de présents	:	45
Nombre de votants	:	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est :
Hélène DE NATTES

ÉLECTION DU MAIRE

MADAME BLEIN, DOYENNE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Je vous propose de désigner la plus jeune de nos collègues : Mademoiselle Hélène DE NATTES pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

2°) APPEL NOMINAL

3°) RAPPEL DES TEXTES APPLICABLES À L'ÉLECTION DU MAIRE

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire. Je vous donne lecture des dispositions des articles L 2122-4,

L 2122-5, L 2122-6, L 2122-7 et L 2122-8 (alinéas 1-2) du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la désignation et le statut du Maire et des Adjoints.

ARTICLE L 2122-8 (alinéas 1-2) : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

ARTICLE L 2122-4 : Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat de représentant au Parlement Européen ou d'une des fonctions électives suivantes : président d'un Conseil Régional, président d'un Conseil Général. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission Européenne, membre du directoire de la Banque Centrale Européenne ou membre du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France. Tout maire élu à un mandat ou exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité, prévue par les deuxième et troisième alinéas, cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

ARTICLE LO 2122-4-1 : Le Conseiller Municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

ARTICLE L 2122-5 : Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation. La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés, aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières. Elle est également opposable dans toutes les communes de la région, ou des régions où ils sont affectés, aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

ARTICLE L 2122-6 : Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat du maire.

ARTICLE L 2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

4°) CONSTITUTION DU BUREAU

Le Conseil Municipal procède à la désignation de deux assesseurs.

Mademoiselle Hélène DE NATTES et Monsieur Mehdi RAHOUI sont désignés assesseurs.

5°) DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION DU MAIRE

APPEL À CANDIDATURES

Madame Caroline CAYEUX

Madame Sylvie HOUSSIN

DÉROULEMENT DU VOTE

RÉSULTATS

Nombre de votants : 45
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du Code électoral) : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 45
 Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Caroline CAYEUX : 36 voix
 - Sylvie HOUSSIN : 9 voix

Madame Caroline CAYEUX ayant obtenu la majorité absolue est élue Maire de la Ville de Beauvais.

M. AURY : Au nom de l'ensemble du groupe « Vivre ensemble Beauvais », je propose la candidature de Sylvie HOUSSIN.

Mme HOUSSIN : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me laisser la parole. Madame la Présidente, chers collègues, cette candidature, bien sûr, est symbolique car nous avons pris acte des résultats du suffrage universel, qui ne laisse d'ailleurs aucun doute sur l'issue du vote de notre assemblée. Cette candidature est symbolique aussi, car elle sera la représentation des 8000 électeurs qui nous ont accordé leur confiance dimanche dernier, et que je veux remercier à cette occasion. Cette candidature est symbolique, de l'opposition constructive mais résolue que nous souhaitons mener dans cette assemblée. Durant ce mandat, nous aurons à coeur de porter au sein du Conseil Municipal un certain nombre de propositions qui restent les nôtres, des propositions que nous jugeons utiles aux Beauvaisiens et à notre ville dans le domaine du logement, de l'emploi, des déplacements, des services publics, pour promouvoir une ville solidaire, citoyenne et respectueuse de son environnement. Sur toutes ces questions d'importance, nous pensons plus que jamais que la gauche et la droite ce n'est pas la même chose, que les politiques de gauche et les politiques de droite ne produisent pas les mêmes effets. Durant 6 ans, avec mes 8 autres collègues du groupe « vivre ensemble Beauvais » nous soutiendrons sans doute, comme nous l'avons fait souvent, un certain nombre de rapports que vous nous proposerez. Mais sachez aussi que nous nous opposerons à d'autres de vos propositions et que nous ferons sur ces sujets des suggestions et des projets différents des vôtres. Cela nous semble tout à fait essentiel dans une instance démocratique et pour redonner tout son sens à la citoyenneté qui n'est pour nous ni le consensus mou ni l'apollitisme mais plutôt la capacité des hommes et des femmes que nous représentons à faire des choix. Car si l'est une question qui doit nous interpeller toutes et tous dans cette assemblée c'est bien celle de la crise de la citoyenneté que nous vivons ensemble et dont l'abstention particulièrement forte dans notre ville est une des expressions. Et cela, majorité ou opposition, droite ou gauche, nous ne pouvons nous en désintéresser en tant qu'élus de la république. C'est aussi cela le motif et le symbole de ma présente candidature qui vise moins à diviser qu'à rappeler haut et fort qu'il existe entre nous des différences, dont nous n'avons pas à avoir honte ni nous ni vous. Je vous précise enfin que lorsque notre assemblée aura procédé à la reconduction du maire sortant, nous ne présenterons pas de candidature et de candidat aux fonctions de maire adjoint. Car naturellement, si je puis dire, nous ne souhaitons pas être associés à la mise en oeuvre d'une politique que souvent nous désapprouvons. Je vous remercie de votre attention.

M. JULLIEN : Je vous remercie, Madame la Présidente, je vous propose au nom de « Beauvais pour tous » la candidature de Caroline CAYEUX.

DÉROULEMENT DES VOTES

Caroline CAYEUX : 36 voix

Sylvie HOUSSIN : 9 voix

Madame Caroline CAYEUX ayant obtenu la majorité absolue est élue Maire de la Ville de Beauvais.

Mme LE MAIRE : *Avant de commencer mon propos, je voudrais remercier à nouveau du fond du coeur les Beauvaisiens pour la confiance qu'ils ont renouvelée à l'équipe de Beauvais Pour Tous.*

Je voudrais également remercier mes collègues de m'avoir élue à la tête de cette équipe pour conduire la réalisation de nos ambitions communes pour Beauvais et les beauvaisiens.

Je vois ici beaucoup de visages amis, j'en suis heureuse. Nous nous sentons quand même bien ici.

Je suis heureuse que les beauvaisiens en aient pris la mesure. Le verdict des urnes ne ment pas.

Mais je veux tout de suite dire aux beauvaisiens qui ne nous ont pas accordé leur suffrage que je serai le Maire de tous les beauvaisiens, que nous travaillerons au service de tous. Je crois d'ailleurs que j'ai eu ce souci depuis 2001 en travaillant avec honnêteté et dévouement à la consolidation de l'avenir beauvaisien.

J'ai vécu des jours formidables au cours de mon premier mandat et j'éprouve une très grande fierté d'appartenir à cette ville.

Aujourd'hui, avec cette nouvelle élection, le ton est différent de celui de 2001, parce que nous sommes plus mûrs.

Notre élection surprend moins mais pourtant les faits se répètent.

Comme en 2001, je suis déterminée à travailler au service de notre ville. J'ai la même passion qu'au premier jour : une passion inébranlable.

Partout où je me trouverai, c'est avec fierté et honneur que je porterai la responsabilité d'être la représentante de l'ensemble des beauvaisiens et je me comporterai toujours comme tel.

Je m'efforcerai d'être digne de la confiance des beauvaisiens.

Comme dans de nombreuses familles, lorsque j'étais adolescente, mon père m'a appris à lutter contre les injustices et à servir la liberté. Plus tard, il m'a conseillé de me méfier de la politique politicienne.

Alors, mon souci constant fut de mettre l'accent sur une volonté réaliste plutôt que sur une idéologie dont trop de politiciens utilisent faussement les espérances.

C'est ainsi qu'en cette ville longtemps marquée par une gestion socialio-communiste, l'équipe que j'anime a provoqué une alternance nécessaire.

Nous avons voulu que le jugement de nos concitoyens porte seulement sur nos actes, non sur des promesses ou des programmes, fussent-ils provisoirement communs.

C'est dans cet état d'esprit que je suis devenue maire, simple fantassin dans le combat quotidien pour l'expansion de Beauvais et l'amélioration de la vie quotidienne des beauvaisiens.

On ne peut pas limiter l'évolution d'une ville à la vie, au travail, d'un maire et de son équipe et ni même à leur tâche réussie ou moins réussie.

Non, ce qui importe c'est que l'évolution de cette ville soit véritablement le reflet des aspirations de ses habitants, de tous ses habitants.

Ce qui importe c'est que cette évolution s'inscrive dans un contexte plus large de développement guidé par les mutations économiques et sociales, guidé par l'évolution des modes de vie, guidé par le progrès.

Ce qui importe c'est simplement que cette évolution soit naturelle et pas guidée par le sectarisme.

Depuis 2001, ce risque accepté, semble ne pas avoir trop mal réussi !

Oui, nous avons osé nous défaire des carcans politiques pour nous consacrer exclusivement au service de notre ville et de ses

habitants sans préjugés, sans recevoir d'ordres extérieurs mais seulement en restant à l'écoute des attentes beauvaisiennes.

Parce que jamais l'élu ne doit oublier qui il représente.

En constatant le 16 mars au soir que les électeurs nous avaient largement renouvelé leur confiance, notre équipe et tous ceux qui avaient travaillé à nos côtés, ont ressenti à la fois la satisfaction du travail accompli mais aussi les obligations que cette élection nous impose à tous.

La majorité des beauvaisiens a compris que les élections municipales étaient faites pour doter leur commune d'un Conseil Municipal composé de personnes vivant avec eux, comme eux, et qui entendaient pleinement se consacrer à la gestion de leur cité.

Au-delà d'options idéologiques, ils ont donc choisis des femmes et des hommes pour leurs qualités ou leur volonté de gestion.

Beauvais a témoigné ainsi d'une maturité de son corps électoral qui marquera son histoire.

Jamais équipe n'a été élue avec un tel résultat depuis 1965.

En revanche, cette confiance si fortement renouvelée nous oblige.

Nous en sommes conscients. Cette responsabilité, l'équipe municipale est fermement décidée à l'assumer.

Concernant les membres du groupe Vivre Ensemble Beauvais, je l'ai dit au soir des élections, je souhaite que vous soyez, au sein de ce conseil municipal, des opposants constructifs et dignes.

Je souhaite que nous puissions, pour le bien-être des beauvaisiens, travailler en parfaite intelligence et surtout, dans le respect mutuel. La main est tendue désormais, c'est à vous de prendre vos responsabilités.

Platon disait que, « La perversion de la cité commence par la fraude des mots » alors, j'espère que nous éviterons au sein de cette enceinte les invectives, les débats et les attaques.

L'expression des élus de cette assemblée doit être une expression digne de la démocratie.

Une rencontre sera prochainement organisée pour qu'une charte de bonne conduite soit mise en place car le règlement intérieur de ce Conseil Municipal n'a pas toujours été respecté, en particulier pour ce qui concerne les temps de parole. La clarté des débats en sera d'autant plus respectée.

J'entends que chacun ici respecte l'autre. Nous sommes des élus de la République, nous devons défendre ses valeurs, nous devons être exemplaires.

Je crois à la morale de la République, je crois qu'elle est grande de cette République quand sa morale est sûre. Alors prenons garde à l'avenir de ne pas nous retrouver exposés à des accusations qui pourraient être justifiées.

Mettons nous tous ensemble au travail pour concrétiser le Projet que les Beauvaisiens ont choisi librement.

Ce Projet va permettre à la ville de Beauvais de continuer à se construire un avenir qui lui ressemble.

Avec ce projet solide et une équipe solidaire qui ressemble vraiment à notre ville, nous ferons de Beauvais une ville référence dans l'Oise et en Picardie.

Et la majorité forte, claire et solide que les beauvaisiens nous ont accordée nous aidera tout au long de ce second mandat à nous souvenir de l'importance de notre mission.

Je l'ai déjà dit, je souhaite que Beauvais soit une ville apaisée, où les clivages puissent s'estomper au profit de tous, où l'intérêt général de la cité soit la priorité et rien d'autre.

Nous avons fait 111 propositions aux Beauvaisiens, charge à nous dès maintenant de les mettre en œuvre.

Mi-avril, à l'occasion d'un séminaire, les élus majoritaires fixeront les priorités et détermineront le Plan Pluriannuel d'Investissement en planifiant la transcription de ces propositions dans le mandat.

Sans préjuger des conclusions de cette réunion de travail, je peux vous annoncer que la question du déplacement urbain qui répond à une attente forte des habitants, nous avons pu le mesurer lors de cette campagne, sera très certainement le premier dossier sur lequel nous agirons très rapidement.

Bien sûr, la création d'emploi continuera à être une priorité forte de ce mandat. La mise en œuvre du Plan 2000 emploi et la création d'un service municipal d'orientation de la jeunesse seront là aussi des priorités.

Tout comme la question du logement, qui avec notre plan 4000 clés sera également un élément majeur de ce mandat. Je le redis très clairement, oui, il y aura des constructions de logements sociaux à Beauvais.

Il y a aussi notre Plan Vert qui va sous-tendre chacune des actions engagées par la municipalité pour favoriser une véritable prise en compte de l'impact écologique de notre ville et ainsi permettre le développement d'outils appropriés pour préserver un environnement de qualité.

Le Plan Action Quartier qui s'inscrit dans la lignée de notre conception participative de la vie citoyenne est un nouvel instrument de démocratie locale qui permettra aux habitants de devenir des citoyens gestionnaires de projets au sein des quartiers. Il sera également rapidement mis en œuvre.

Je voudrais dire, avant de terminer mon propos, que la nouvelle équipe municipale qui va se mettre au travail, forte de la confiance qui lui a été manifestée, saura, malgré les difficultés ou les embûches, prouver qu'elle a bien compris ce que l'on attendait d'elle : être au service de Beauvais et des Beauvaisiens.

*Soyez certain de notre ambition, soyez certain de notre volonté !
Je vous remercie de votre attention et de votre écoute.*

Le vendredi 21 Mars 2008 à 10h00,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Claire BEUIL, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Corinne CORILLION, M. Jacques DORIDAM, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Eric MARDYLA, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jean-Luc BOURGOIS, Elisabeth LESURE, M. Sébastien CHENU, Mme Lucienne BERTIN, M. François GAIRIN, Mme Cécile LALOI, M. Ali DJENADI, Mme Francine PICARD, M. Charles LOCQUET, Mme Claire LEROY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Farah JEDDI, M. Mamadou LY, Mme Odette BLEIN, M. Armand BORGNE, Mme Nicole WISSOTSKI, M. Serge ADAM, Mme Béatrice PERNIER, M. Antonio DA CUNHA, Mme Cécile CHAMORIN, M. Philippe VIBERT, Mme Malika BOUBEKER, M. Pierre MICHELINO, Mme Hélène DE NATTES, M. José HIBERTY, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, Mme Fatima ABLA, M. André ALLUCHON, Mme Brigitte MOUALEK, M. Thibaud VIGUIER, Mme ROUIBI-GEFFROY, M. Medhi RAHOUI, Mme Jacqueline MÉNOUBÉ.*

ABSENTS : ---

POUVOIRS : ---

Date d'affichage	:	28/03/2008
Date de la convocation	:	17/03/2008
Nombre de présents	:	45
Nombre de votants	:	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est :
Hélène DE NATTES

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

MADAME LE MAIRE

En vertu des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage autorisé, à Beauvais, un effectif maximum de 13 Adjointes.

Je vous propose la création de 13 postes d'Adjointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, nous ne prenons pas part au vote conformément à ce que nous avons décidé quant à la procédure d'élections des adjoints au maire.

Mme Le MAIRE : Mais Madame HOUSSIN, ce n'est pas le vote des adjoints, c'est un vote de procédure.

Mme HOUSSIN : C'est pareil.

Mme Le MAIRE : Donc vous ne participez pas au vote. Il y a donc 36 votes favorables et 9 refus de vote, je le considère comme cela.

Le vendredi 21 Mars 2008 à 10h00,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Claire BEUIL, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Corinne CORILLION, M. Jacques DORIDAM, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Eric MARDYLA, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jean-Luc BOURGOIS, Elisabeth LESURE, M. Sébastien CHENU, Mme Lucienne BERTIN, M. François GAIRIN, Mme Cécile LALOI, M. Ali DJENADI, Mme Francine PICARD, M. Charles LOCQUET, Mme Claire LEROY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Farah JEDDI, M. Mamadou LY, Mme Odette BLEIN, M. Armand BORGNE, Mme Nicole WISSOTSKI, M. Serge ADAM, Mme Béatrice PERNIER, M. Antonio DA CUNHA, Mme Cécile CHAMORIN, M. Philippe VIBERT, Mme Malika BOUBEKER, M. Pierre MICHELINO, Mme Hélène DE NATTES, M. José HIBERTY, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, Mme Fatima ABLA, M. André ALLUCHON, Mme Brigitte MOUALEK, M. Thibaud VIGUIER, Mme ROUIBI-GEFFROY, M. Medhi RAHOUI, Mme Jacqueline MÉNOUBÉ.*

ABSENTS : ---

POUVOIRS : ---

Date d'affichage	:	28/03/2008
Date de la convocation	:	17/03/2008
Nombre de présents	:	45
Nombre de votants	:	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est :
Hélène DE NATTES

SIXIÈME ADJOINT : Olivier TABOUREUX
SEPTIÈME ADJOINT : Catherine THIEBLIN
HUITIÈME ADJOINT : Priscille DIKONGUE NYABEN
NEUVIÈME ADJOINT : Jacques DORIDAM
DIXIÈME ADJOINT : François GAIRIN
ONZIÈME ADJOINT : Corinne CORILLION
DOUZIÈME ADJOINT : Cécile LALOI
TREIZIÈME ADJOINT : Ali DJENADI

Remise des écharpes et des médailles des Maires-Adjointes et des médailles pour les Conseillers Municipaux par Madame le Maire

ÉLECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

MADAME LE MAIRE

Une circulaire du Ministère de l'Intérieur n°83-37 du 3 février 1983 précise que la délibération portant sur la création des postes d'Adjoints n'est pas un acte détachable de l'opération électorale. La délibération est immédiatement exécutoire et nous pouvons, sans attendre sa publication et son dépôt en Préfecture, procéder à l'élection des Adjoints.

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de 5 minutes, pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

DÉROULEMENT DU VOTE

RÉSULTATS

Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
par le bureau (article L 66 du Code électoral)
Nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19

La liste BEAUVAIS POUR TOUS ayant obtenu la majorité absolue, les candidats de cette liste sont élus Adjoints au Maire de la Ville de Beauvais.

Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur liste.

PREMIER ADJOINT : Jean-Marie JULLIEN
DEUXIÈME ADJOINT : Franck PIA
TROISIÈME ADJOINT : Claire BEUIL
QUATRIÈME ADJOINT : Marie-Anne FIZET-GORIN
CINQUIÈME ADJOINT : Jean-Luc BOURGEOIS

Mme Le MAIRE : Avant de terminer ce premier Conseil Municipal, je voudrais remercier tous nos amis qui sont dans le public et qui nous ont entouré ce matin, et saluer leur présence. Je voudrais dire à l'ensemble du Conseil Municipal que des photos vont être prises dans l'escalier, c'est l'usage. A l'issue de ces photos, nous irons déposer une gerbe au monuments aux morts et qu'au retour un pot républicain sera servi à la Mairie. Nous nous retrouvons au prochain Conseil Municipal qui aura lieu Vendredi 4 Avril 2008. Je lève donc la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11H25.